



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du mardi 19 juin 2012

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2012, DAC 32 G - Subvention (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).....	23
Adoption de comptes rendus.....	3	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.....	25
Désignation d'une présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.....	3	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	26
2012, DF 4 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2011.....	3	Clôture de la séance.....	26
2012, DF 5 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2011.....	4	Votes spécifiques.....	26
2012, DASES 231 G - DF 17 G - Compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2011.....	4	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	26
Suspension et reprise de la séance.....	4	Liste des membres présents.....	31
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au maintien du soutien de la Ville pour l'UFISC. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	4	Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	33
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux conditions de déménagement du centre de distribution de la Poste 11e dans le 20e.....	5	Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	35
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au devenir du service public postal à Paris.....	6		
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux mesures d'économie de l'association "Les Compagnons du Voyage".....	7		
2012, DASES 342 G - Subvention (2.000 euros) à l'association "Par les mots et merveilles" (20e).....	8		
2012, DASES 352 G - Subventions et nouvelle convention (168.300 euros) avec 3 Caisses des Ecoles en vue de consolider le développement du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e, et 19e arrondissements. <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif au programme "Paris Santé Nutrition". <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	9		
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux emplois et à l'accès aux soins à la clinique de Vinci (11e). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	11		
2012, DASES 268 G - Participation et convention de prestations intégrées (200.000 euros) avec l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris pour la mise en oeuvre du dispositif parisien de micro-crédit personnel et l'expérimentation d'une action de lutte contre le surendettement à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au développement de l'offre d'épargne solidaire du Crédit municipal de Paris.....	13		
2012, SG 3 G - Versement de la cotisation 2012 (341 805 euros) à "Paris Métropole". <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris.....	17		

La séance est ouverte à douze heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 14 mai 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Désignation d'une présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous allons examiner maintenant les comptes administratifs 2011.

Simplement, je vous rappelle qu'en application des articles L. 2121-14 et L. 3312-5 du Code général des Collectivités territoriales, je ne dois pas être présent au moment du vote, et c'est très bien.

Nous allons donc procéder à la désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2011 et je vous propose de désigner Mme STIEVENARD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme STIEVENARD présidera.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

(M. le Président quitte l'hémicycle).

2012, DF 4 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2011.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des comptes administratifs de 2011, en formation de Conseil général.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 4 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 4 G).

**2012, DF 5 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du
Département de Paris de 2011.**

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 5 G relatif au compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 5 G).

**2012, DASES 231 G - DF 17 G - Compte administratif et compte de gestion du budget
annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2011.**

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 231 G - DF 17 G relatif au compte administratif et compte de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance de 2011.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASES 231 G - DF 17 G).

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quinze minutes, est reprise à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Président du Conseil de Paris).

**Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au maintien du soutien de la Ville pour l'UFISC.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. LE PRÉSIDENT. - En Conseil général, en 2e Commission, nous examinons le vœu n° 1 G du groupe E.E.L.V.A. et le vœu n° 1 G bis de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu est relatif au maintien du soutien du Département à l'association UFISC, association qui rassemble diverses organisations professionnelles dans le domaine du spectacle vivant et des musiques actuelles, avec l'objectif de défendre et de promouvoir des initiatives en matière d'économie sociale et solidaire.

L'UFISC est à l'origine de la création de la maison des réseaux artistiques, qui est située dans le 19e arrondissement, un lieu où les organisations professionnelles, dans ce domaine, peuvent disposer d'espaces de travail et de réunion, ce qui favorise l'échange, la mutualisation des compétences et des connaissances.

Pour cette activité, l'UFISC bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien du Département sous forme d'une subvention de la D.A.C. de 25.000 euros. Or, lors d'échanges récents avec l'Exécutif parisien, cette association a appris que la subvention pouvait être arrêtée au cours de cette année. D'ailleurs, elle n'a pas été versée pour cette année 2012.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu pour que le Département s'engage à verser en 2012 la subvention de 25.000 euros qui permet à l'association UFISC de continuer d'accueillir d'autres associations, notamment en permettant que l'association puisse payer son loyer dans le lieu où elle est installée.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA. - Je vous remercie, Madame FOURNIER, d'avoir précisé quelles étaient les actions de l'UFISC, et je vous propose de substituer à votre vœu un vœu de l'Exécutif, aux termes duquel le Conseil de Paris émet le vœu qu'une convention soit signée entre l'UFISC et le Département, et que cette convention soit assortie d'une subvention de 25.000 euros. Ces 25.000 euros seront prélevés sur les crédits de la Délégation à l'économie sociale et solidaire, et non comme précédemment, sur ceux de la Direction des Affaires culturelles.

Je propose qu'une rencontre ait lieu très prochainement entre les adjoints et les directions avec l'UFISC à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Compte tenu de la réponse qui a été faite, retirez-vous votre vœu, Madame FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Merci beaucoup pour cette réponse qui va au-delà de la demande, puisque l'idée d'une convention permet de voir l'avenir avec sérénité.

Bien sûr, nous retirons notre vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 25 G).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux conditions de déménagement du centre de distribution de la Poste 11e dans le 20e.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 2 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relatif au déménagement dans le 20e arrondissement du centre de distribution de La Poste du 11e.

C'est M. Philippe DUCLOUX qui intervient à ce propos.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Madame la Présidente.

Comme vous le savez, les habitants et les élus du 11e arrondissement sont attachés à la qualité du service public postal.

Le centre de distribution, dont vous parliez, est situé au 27-35, rue Bréguet. Cette parcelle est désormais propriété de la Ville de Paris et un projet d'urbanisme de grande ampleur, comprenant des logements sociaux, un espace vert, une crèche et un équipement sportif, y est prévu.

Le permis de construire, obtenu dans le cadre de la réhabilitation de la parcelle du 17-19, rue Bréguet, prévoyait dans l'un des sous-sols l'implantation d'un centre de distribution et d'un carré pro en rez-de-chaussée.

"Poste Immo" a annoncé toutefois abandonner l'idée d'une activité postale et que cette activité ne pourrait demeurer à cette adresse.

Enfin, la Direction de La Poste a finalement pris la décision de déménager le centre de distribution du 11e au 250, rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement.

C'est pourquoi, sur proposition de Patrick BLOCHE et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous demandons au Maire de Paris qu'il intervienne auprès de la Direction de La Poste pour que soit garanti le transfert des activités de distribution et qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions matérielles, et surtout que les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public soient prévues.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

M. Christian SAUTTER va vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, M. DUCLOUX confirme l'attachement de tous les élus de ce Conseil à la qualité du service postal, qui est fondamentalement un service de proximité. Donc, peut-être que pour des technocrates, déplacer une implantation du 11e au 20e, c'est quelque chose qui ne prête pas à conséquence mais je crois que les habitants du 11e ont tout à fait raison de vouloir garder La Poste près de chez eux.

Donc, je donne un avis tout à fait favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 26 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au devenir du service public postal à Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le vœu n° 3 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est relatif au devenir du service postal à Paris.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu concerne également le devenir du service public postal à Paris. Il fait suite à une série de restructurations qui inquiètent les personnels et les usagers. Il y a le cas du 11e arrondissement, qui a été évoqué par mon collègue Philippe DUCLOUX à l'instant, il y a également le cas du 19e arrondissement, avec le déménagement prévu du centre de distribution du 19e qui serait transféré dans le 18e arrondissement, rue de la Chapelle.

Tous ces éléments montrent que, d'une certaine manière, La Poste s'éloigne de son rôle de service public et se transforme, d'une certaine manière, en spéculateur immobilier. Tout cela se fait à la fois au détriment des personnels, qui voient leurs conditions de travail se dégrader, et dans le même temps, au détriment des usagers, car plus on éloigne les centres de distribution des zones qu'ils desservent, plus on dégrade la qualité du service public.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu qui vise à ce que les centres de distribution postaux soient maintenus au cœur des arrondissements qu'ils desservent et à ce que le Maire de Paris interpelle la Direction de La Poste pour mettre fin à ces restructurations et apporter le meilleur service public postal à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - A nouveau, je donne la parole à M. SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, on est dans le même esprit que le vœu précédent, puisqu'il s'agit de défendre le service postal de proximité, mais l'ambition est plus grande, puisque, si on lit au pied de la lettre le vœu qui a été présenté par M. BROSSAT, il dit qu'il faut mettre fin aux restructurations.

Je crois que le service public peut évoluer, tout en restant à proximité des usagers. Donc, si M. BROSSAT acceptait que l'on remplace "pour mettre fin aux restructurations" par : "pour s'assurer que la création des postes nécessaires au bon fonctionnement du service postal soit prévue", à ce moment-là, je donnerais un avis favorable au vœu de M. BROSSAT.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'ai vu M. BROSSAT acquiescer, donc nous pouvons voter le vœu ainsi amendé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2012, V. 27 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux mesures d'économie de l'association "Les Compagnons du Voyage".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 4 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux mesures d'économie de l'association "Les Compagnons du Voyage".

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu concerne effectivement l'association "Les Compagnons du Voyage" qui a été créée en 1993 par la S.N.C.F. et la R.A.T.P., association qui a d'ailleurs son siège dans le 18^e arrondissement, rue Championnet. Cette association propose un accompagnement dans les réseaux de transport aux enfants, personnes âgées et en situation de handicap.

Or, la direction de l'association a prévu de mettre en place une réorganisation de l'activité qui consiste à placer nombre de ses salariés en temps partiels subis et cela va se traduire, pour bon nombre d'entre eux, par la division de 50 % des salaires de ces employés, qui devront néanmoins travailler tous les jours de la semaine et un samedi ou dimanche sur deux.

C'est la raison pour laquelle les personnels se mobilisent, tirent la sonnette d'alarme et nous ont interpellés, d'où l'objet de ce vœu qui vise, d'une part, à ce que le Maire de Paris s'adresse à la déléguée générale de l'association afin que soient prises des mesures plus justes pour les salariés et que ceux-ci n'aient pas à subir une perte de leur salaire.

Il vise également à ce que le Maire de Paris saisisse les directions de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. dont dépend l'association pour que cette réorganisation ne soit pas mise en place et que les salariés de l'association puissent être intégrés en tant qu'agents de ces entreprises.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Christian SAUTTER va vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Cette association "Les Compagnons du Voyage", comme le Président BROSSAT l'a rappelé, est une association sympathique et utile, qui a été créée par la S.N.C.F. et la R.A.T.P. il y a près de 20 ans ; il s'agit d'accompagner les voyageurs qui rencontrent des difficultés, comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes victimes de handicap.

Il y a 42 salariés, ce qui est évidemment lourd à porter à Paris, et cette association rencontre des difficultés financières.

Comme M. BROSSAT l'a fort bien expliqué, les salariés sont mis devant le choix :

- soit ils gardent tous leur emploi mais ils passent à mi-temps, ce qui est quand même assez paradoxal,
- soit il y a de vraies difficultés.

M. BROSSAT pose un vrai problème. Dans son vœu, il mentionne, par exemple, que les salariés de l'association pourraient être titularisés comme agents de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. C'est peut-être un petit peu exagéré et je suggère de retirer cet alinéa.

Donc, je propose, si M. BROSSAT en est d'accord, que l'on complète ce qu'il a écrit en indiquant :

"- que le Maire de Paris saisisse les services déconcentrés du Ministère du Travail pour s'assurer que les salariés font bien l'objet de la protection et de l'accompagnement qui leur sont dus" ;

et, deuxième point :

"- que le Maire de Paris saisisse les deux entreprises publiques, qui sont les fondateurs (même les fondatrices) et les principaux financeurs de l'association, pour qu'elles s'assurent du maintien du temps de travail et donc du revenu de ces 42 personnes."

Si M. BROSSAT est d'accord avec ces modifications modérées, je donnerai un avis favorable au nom de l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Ian BROSSAT a entendu vos amendements et il est favorable à cela. Par conséquent, nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 28 G).

2012, DASES 342 G - Subvention (2.000 euros) à l'association "Par les mots et merveilles" (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen en 6e Commission du projet de délibération DASES 342 G : subvention à l'association "Par les mots et merveilles", 20e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Présidente, je voulais juste dire quelques mots de ce projet de délibération car il est symbolique de l'action menée par notre Département, sous l'impulsion de ma collègue Liliane CAPELLE, pour maintenir de toutes les manières et le plus longtemps possible les personnes âgées dans la vie sociale.

L'association "Par les mots et merveilles", au-delà de son offre de spectacles, participe par son action à l'épanouissement et à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Cette association lutte également contre la dégénérescence à laquelle certains de nos anciens pourraient être confrontés, en leur offrant la possibilité de participer à un atelier permettant la production d'un spectacle. Par petits groupes, les seniors s'approprient ainsi chaque semaine les textes de grands auteurs.

Je me réjouis que notre Département participe en soutenant, à très juste raison, l'action de cette association inventive au combat contre l'isolement des anciens. Je veux souligner qu'il s'agit là d'une politique globale de notre Département, qui s'essaie également, par exemple, à reloger les locataires âgés des logements sociaux devenus trop grands dans leur quartier ou à favoriser les projets de rencontres intergénérationnelles entre les enfants de nos centres de loisirs et les pensionnaires des maisons de retraite, rencontres qui offrent de vrais moments de partage entre deux générations, rencontres qui maintiennent aussi nos seniors dans la vie de quartier.

C'est dans cet esprit que je tenais à mettre en lumière le magnifique travail de cette association et à inviter les membres de notre Assemblée à soutenir leur projet en votant cette subvention.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Marinette BACHE.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Que rajouter à ce que vient de dire ma collègue Marinette BACHE, si ce n'est que, oui, cette association, pour une subvention de 2.000 euros, fait quand même participer ces seniors et d'autres, d'ailleurs, il n'y a pas que des seniors, à de l'animation et à faire des représentations théâtrales sur des textes, et c'est cela aussi qui force le respect, d'Albert Camus, de Molière. C'est aussi la culture qui entre dans ces quartiers et, souvent, pour des personnes âgées qui n'y ont jamais eu accès. C'est aussi cela qui me plaît dans cette association et je vous remercie d'avoir souligné le travail de fourni que font toutes ces associations, qui ne sont pas dans la lumière, dans l'anonymat.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CAPELLE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 342 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 342 G).

**2012, DASES 352 G - Subventions et nouvelle convention (168.300 euros) avec 3 Caisses des Ecoles en vue de consolider le développement du programme Paris Santé Nutrition sur les 13e, 15e, et 19e arrondissements.
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au programme "Paris Santé Nutrition".
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 352 G, accompagné d'un vœu n° 5 G du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et d'un vœu n° 5 G bis de l'Exécutif. Il s'agit d'une convention avec trois caisses des écoles en faveur du programme "Paris Santé Nutrition", sur les 13e, 15e et 19e arrondissements.

M. CONTASSOT intervient pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Cela va être beaucoup plus court.

Vous savez que nous avons souhaité que ce programme se développe, s'étende progressivement à l'ensemble du territoire parisien, car il y a, hélas, des obèses et des personnes en surpoids dans beaucoup d'arrondissements, et ce que nous souhaitons également, c'est que dans ce cadre-là, puisqu'il y a un programme d'éducation à l'alimentation, on aille plus loin que simplement les distributions de tel ou tel produit, et notamment, pour les fruits, nous souhaitons qu'on aille vers la distribution de produits biologiques, et donc, l'objet du vœu est d'aller dans cette direction.

Nous avons bien compris que l'Exécutif demande qu'il y ait une petite étude préalable. Il a accepté dans le vœu bis une demande que nous avons formulée de présenter l'ensemble des résultats des études lors de la réunion de la 6e Commission au Conseil de septembre.

Pour nous, dès lors qu'il y a une date butoir et que l'on pourra en rediscuter dès le début de l'automne, nous sommes d'accord pour retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Mme BRUNO veut intervenir. Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine BRUNO. - Je voudrais juste faire une explication de vote. Merci, Monsieur le Président.

Le 15e arrondissement participe depuis trois ans comme arrondissement pilote aux actions menées par "Paris Santé Nutrition" pour lutter contre l'obésité des enfants.

A ce titre, un grand nombre de nos écoles élémentaires sont parties prenantes de l'opération "Un fruit à la récré" qui rencontre un grand succès. Il s'agit d'inciter les enfants à manger des fruits en leur apprenant à connaître ces fruits, leurs origines, la façon de les cuisiner et leurs bienfaits pour la santé.

Alors, on ne peut que souscrire au vœu du groupe E.E.L.V.A., mais je voudrais attirer votre attention sur plusieurs points. Il est forcément plus facile d'avoir des produits issus de l'agriculture biologique lorsqu'on a à nourrir 1.650 enfants que 12.500 élèves comme dans le 15^e arrondissement.

Pour aller régulièrement déjeuner avec le maire du 15^e arrondissement dans les restaurants scolaires, je peux aussi vous dire que les enfants rechignent à manger des fruits bio parce qu'ils présentent moins bien que des fruits calibrés et sans défaut apparent.

Pour notre part, dans le 15^e arrondissement, nous servons des fruits de catégorie 1 et nous insistons auprès de nos fournisseurs pour qu'ils soient à maturité.

Enfin, les fruits bio coûtent en moyenne le double que les fruits que nous servons actuellement. Le prix de la banane en bio est de 3 euros, alors qu'elle est de 1,2 euro pour des bananes normales. Les pommes Golden sont à plus de 2 euros, alors que c'est 1,15 euro pour des pommes Golden de catégorie 1.

Cela a une vraie incidence sur le budget de la caisse des écoles et ce n'est pas notre subvention contractuelle de 12.878 euros par an qui peut nous permettre d'accéder à ce type de produits.

Ceci étant, sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO, pour cette explication de vote.

Je vais demander à Mme Fatima LALEM de présenter le vœu de l'Exécutif n° 5 G bis, qui est tellement convaincant qu'Yves CONTASSOT a, comme d'habitude, fait un acte généreux de retrait de son propre vœu.

C'est important que quelqu'un, peut-être l'adjoite en charge des Affaires scolaires, présente le vœu n° 5 G bis.

Mme Colombe BROSEL, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^e Commission. - Toutes mes excuses pour cette arrivée en cours de route.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous mangiez des fruits ?

Mme Colombe BROSEL, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Absolument.

Je suis confuse, j'imagine que c'est Danielle FOURNIER qui a présenté le vœu ? Non, pas du tout ? Yves CONTASSOT, avec grand plaisir !

M. Christian SAUTTER, président. - Chère Colombe BROSEL, je résume les épisodes précédents pendant que vous épluchez votre pomme bio.

Yves CONTASSOT a présenté son vœu, il a reconnu la qualité du vôtre et il a annoncé à l'avance qu'il allait retirer le sien en faveur du vœu de l'Exécutif, mais je pense que, pour la clarté, pour tous les enfants qui nous regardent sur Internet, ce serait intéressant que vous disiez ce que propose l'Exécutif.

Mme Colombe BROSEL, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Mais qu'ai-je donc à faire après cet exposé si brillant d'Yves CONTASSOT que je regarderai sur Internet "a posteriori" ?

Je ne vous réexplique pas les raisons pour lesquelles Jean-Marie LE GUEN, qui s'excuse par ailleurs de ne pouvoir être présent, vous propose un vœu de l'Exécutif afin, considérant que la question que vous avez posée est tout à fait pertinente :

- D'établir un bilan de l'opération "Paris Santé Nutrition" afin de savoir quels sont les produits qui sont utilisés, parce que, pour l'instant, il nous manque un certain nombre de données.

- De promouvoir chaque fois que nécessaire la réduction de l'empreinte carbone de l'opération, l'utilisation des fruits de saison et des fruits distribués en circuit court, c'est en effet important.

- D'étudier les modalités techniques et financières d'un renforcement de la part de l'approvisionnement auprès des filières de production répondant aux critères de l'agriculture biologique.

- D'étudier la généralisation du programme P.S.N. à l'ensemble du territoire parisien.

- De vous présenter, Monsieur CONTASSOT, ainsi qu'à vos collègues, les résultats de ces études lors de la réunion de la 6^e Commission du Conseil de Paris de septembre 2012.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROUSSEL.

Le vœu n° 5 G est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 29 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 352 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 352 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux emplois et à l'accès aux soins à la clinique de Vinci (11e).
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés, il y en a deux : le vœu n° 6 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le n° 6 G bis de l'Exécutif, qui portent sur les emplois et l'accès aux soins dans la clinique de Vinci dans le 11e arrondissement.

C'est Mme SIMONNET qui va nous présenter en une minute claire ce dossier compliqué.

Mme Danielle SIMONNET. - La clinique Léonard-de-Vinci qui est située dans le 11e arrondissement, au 95, avenue Parmentier, risque une fermeture imminente.

La clinique, après avoir été en procédure de liquidation judiciaire, a malgré tout retrouvé un repreneur pour poursuivre l'activité, mais la société des bailleurs impose des conditions complètement draconiennes au repreneur.

Il faut savoir que cette clinique regroupe plus de 160 salariés et plus de 80 médecins et, après la fermeture de la maternité de l'hôpital Saint-Antoine en février dernier, liée aux restructurations de l'A.P.-H.P. et la politique du précédent Gouvernement, la fermeture de cette maternité Léonard-de-Vinci c'est aujourd'hui l'accueil de 1.700 accouchements supplémentaires qui vont disparaître dans l'est de Paris, sans parler des menaces de fermeture qui pèsent sur la maternité des Bluets dans le 12e qui accueille également 1.700 accouchements chaque année.

Les différentes réorganisations dans l'hôpital public et aussi dans le privé, qui sont consécutives à la loi H.P.S.T., mais aussi les problèmes liés à la spéculation immobilière conduisent donc à cette situation totalement aberrante où aujourd'hui on va être dans l'incapacité de répondre au besoin croissant de soins, mais aussi d'accueillir les futures mamans dans de bonnes conditions dans l'est parisien.

Le personnel s'est beaucoup mobilisé, je tiens également à saluer le soutien de la mairie du 11e arrondissement, et notamment de Patrick BLOCHE et Jacques DAGUENET, sur ce dossier et, à travers ce vœu, nous demandons que le Maire de Paris intervienne auprès du bailleur pour soutenir la demande d'une tenue de table ronde avec le repreneur et la mairie du 11e, mais également que l'on intervienne auprès du Gouvernement et de la Direction de l'A.P.-H.P. pour que soit étudiée la reprise de l'activité d'offre de soins ainsi que des personnels de la clinique de Vinci au sein de l'hôpital public, adossée à une démarche en vue de la réquisition du bâtiment au nom de la nécessité de l'utilité publique pour le maintien d'un accès à l'offre de soins dans l'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Fatima LALEM qui va donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 6 G et présenter le vœu n° 6 G bis.

Mme Fatima LALEM. - Je présente également ce vœu à la place de Jean-Marie LE GUEN, empêché et qui s'en excuse.

Je pense que nous pouvons repérer trois enjeux dont nous avons déjà parlé ici, pour cette clinique Léonard-de-Vinci qui, faut-il le rappeler d'abord, est un établissement relativement important, avec la clinique Mont-Louis.

Je crois même que c'est le seul établissement de référence dans un secteur où il n'y a pas de structure de l'A.P.-H.P. C'est la première question, l'enjeu de proximité.

Le deuxième enjeu est celui relatif à l'activité et au personnel qui est un personnel qui a des compétences, qui est dévoué et qui est très mobilisé.

Le troisième enjeu qui concerne cette maternité est bien évidemment la question de la gynécologie, de l'obstétrique et, en particulier, de la problématique de l'accouchement et de la périnatalité dans l'Est parisien. Vous avez parlé des structures aujourd'hui en difficulté ; je connais bien les Bluets pour les avoir soutenus à maintes reprises et je sais qu'ils sont toujours dans l'œil du cyclone.

Aussi, nous vous proposons le retrait de votre vœu pour celui de l'Exécutif, qui propose que le Maire de Paris interpelle l'Agence régionale de santé pour garantir la pérennisation d'une offre de soins importante pour les habitants de l'Est parisien et du 11e, exprime son souhait pour que les négociations reprennent et aboutissent dans l'objectif de préserver au maximum la compétence des équipes et leur emploi, et réaffirme son attachement à voir, sur le site actuel du C.M.C. Vinci, à savoir le 95, avenue Parmentier, une structure de soins.

Je vous demande donc le retrait, le remplacement par le vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Fatima LALEM.

Je me retourne vers Mme SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif, mais nous maintenons le nôtre, parce que nous ne demandons pas la même chose. Dans le vœu de l'Exécutif, il est proposé que l'on se tourne, en cas d'échec du maintien de la clinique, vers l'A.R.S., pour que, pour faire simple, les accouchements qui étaient faits avant dans cette clinique soient répartis dans les maternités qui restent dans le secteur.

Or, nous estimons que face au déficit de structures de proximité Hôpital public en maternité, il faut une décision plus conséquente de la part du Gouvernement, qui est vraiment de remettre dans le cadre du service public cet hôpital, parce que, attention, nous avons toujours, au niveau du groupe, exprimé nos désaccords sur les réorganisations et les regroupements ; on n'a pas besoin d'usines à bébés, on a besoin de structures de proximité et de petite taille, à taille humaine.

Je vous remercie.

Nous maintenons notre vœu, mais nous voterons également pour celui de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - D'accord.

Je me tourne vers Mme Fatima LALEM. Le vœu est maintenu par Mme SIMONNET ; l'avis de l'Exécutif est ?

Mme Fatima LALEM. - Défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 30 G).

**2012, DASES 268 G - Participation et convention de prestations intégrées (200.000 euros) avec l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris pour la mise en oeuvre du dispositif parisien de micro-crédit personnel et l'expérimentation d'une action de lutte contre le surendettement à Paris.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au développement de l'offre d'épargne solidaire du Crédit municipal de Paris.**

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 268 G et le vœu n° 7 G du groupe Centre et Indépendants. Il s'agit d'une convention avec le Crédit municipal de Paris pour mettre en place un dispositif très intéressant - commentaire personnel - de micro-crédit personnel.

Il y a deux orateurs inscrits : M. Claude DARGENT, auquel je donne la parole, et M. Christian SAINT-ETIENNE.

C'est Mme TROSTIANSKY qui répondra.

Monsieur Claude DARGENT, vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je vais abonder dans votre sens, Monsieur le Président, il n'est point besoin d'insister dans cette enceinte sur l'importance des activités du Crédit municipal de Paris.

Cette action est essentielle pour les habitants de notre ville et de notre région. Elle s'est diversifiée ces dernières années au-delà du dispositif classique de prêt sur gage qui conserve toute sa pertinence, tout particulièrement dans la période de crise économique que nous connaissons, mais cette conjoncture particulière a poussé à proposer un deuxième dispositif, le micro-crédit personnel, offert par le Crédit municipal de Paris depuis 2009, qui constitue le moyen pour des personnes en grave difficulté de passer une mauvaise période quand les autres moyens de crédit se sont le plus souvent fermés devant eux.

Aujourd'hui, il faut le savoir, 10 % de la population est, en effet, exclue de l'offre de prêt issue du système bancaire classique. Le dispositif de micro-crédit personnel proposé par le Crédit municipal leur permet de faire face à un besoin ponctuel de financement.

Mis en œuvre grâce à un réseau de bénévoles, auquel je tiens, ici, à rendre hommage, ce système a permis d'accorder plus de 200 prêts en 2011, pour un montant moyen de 2.300 euros.

Les crédits concernent pour une grande partie l'accès et le maintien dans l'emploi. La formation professionnelle et l'accès au logement sont aussi concernés, avec, par exemple, le financement d'une formation diplômante ou d'une caution pour se loger trop souvent dissuasive.

Il est essentiel de noter, d'ailleurs, que les bénéficiaires de ce dispositif remboursent aussi bien que les clients des banques classiques leur prêt, contrairement à ce que l'on pouvait attendre. Nous ne comptons pas davantage de défaillances parmi eux que pour les prêts accordés par les banques au reste de la population.

Cette expérience tout à fait concluante instaurant le micro-crédit personnel au Crédit municipal conduit aujourd'hui à proposer au Conseil de Paris la mise en place d'un troisième dispositif.

Ce projet de délibération nous propose la mise en place d'une nouvelle expérimentation destinée aux Parisiens ayant bénéficié d'une procédure de traitement du surendettement. Elle offre un accompagnement systématique aux personnes ayant reçu une décision définitive de la Commission de surendettement de Paris, pour, dans un premier temps, expliciter cette décision, qui est parfois complexe pour les personnes déjà fragilisées, et leur proposer ensuite un suivi adapté à leurs besoins.

Ce dispositif correspond à une utilité sociale, pourrait-on dire. Par manque d'information ou d'interlocuteur, il faut savoir que près de 40 % des personnes qui déposent un dossier de surendettement le font pour la deuxième fois, voire davantage.

Cela signifie qu'ils ne parviennent pas à respecter les premières décisions de la Banque de France.

Au terme du projet de délibération qui nous est soumis, le courrier de la Commission du surendettement leur annonçant la décision prise sur leur dossier invitera les personnes qui ne bénéficient pas d'un suivi social à contacter la plate-forme téléphonique dédiée du Crédit municipal qui va être mise en place et qui va leur proposer un accompagnement adéquat.

L'autre intérêt de ce projet est de permettre un travail coordonné du Crédit municipal de Paris, de la DASES, du C.A.S.-V.P., de la Banque de France et des associations spécialisées en matière de lutte contre le surendettement.

En conséquence, chers collègues, ce projet de délibération nous propose la mise en place d'une convention de prestations intégrées avec le Crédit municipal de Paris, portant, d'une part, sur la poursuite de l'offre de micro-crédit personnel et, d'autre part, sur cette expérimentation de lutte contre le surendettement.

Chers collègues, nous le constatons et ce projet de délibération l'illustre une nouvelle fois, justice sociale et équilibre économique, cette alliance placée au fondement même de la gestion de notre Ville, trouve une application évidente dans le Crédit municipal de Paris. Avec mon groupe, nous nous en réjouissons tout particulièrement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Claude DARGENT.

Je donne la parole à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Chers collègues, Monsieur le Président, le Crédit municipal va bien, à la mesure de la précarisation croissante de la population parisienne.

Pour la seule année 2011, le nombre des prêts accordés a augmenté de 24 % et leur montant de 53 %, passant en un an de 50 millions à plus de 76 millions d'euros.

Comme le révèle cette institution financière sur le site internet qui lui est dédié, depuis le début de la crise, le montant de ses engagements a été multiplié par 2,5 et leur nombre s'est accru de près de 50 %.

Ces quelques chiffres témoignent de l'ampleur des difficultés actuelles d'une clientèle toujours plus nombreuse, auprès de laquelle le Crédit municipal, véritable baromètre social et économique, joue le rôle de prêteur en dernier ressort.

C'est pourquoi mon groupe a toujours sollicité, et moi-même particulièrement à titre personnel, soutenu et encouragé le développement du micro-crédit personnel proposé depuis maintenant trois ans aux Franciliens qui ne sont pas éligibles à l'obtention d'un prêt bancaire en raison de leur défaut de solvabilité.

Force est de constater, néanmoins, que le volume des micro-crédits accordés peine à décoller et qu'en 2011, sur 336 dossiers instruits, seuls 208 ont été accordés aux Parisiens.

A ce titre, l'objectif fixé pour l'année 2012 de 300 nouvelles attributions se distingue singulièrement par son manque d'ambition et son inadéquation entre la quantité proposée et l'ampleur des besoins réels.

J'en veux pour preuve l'objectif initial de la convention pluriannuelle signée en juillet 2008, qui envisageait la mise à disposition de 1.000 micro-crédits personnels au bénéfice de personnes résidant à Paris avant la fin 2009.

Or, l'exercice 2009 s'est clos avec un volume moitié moindre de micro-crédits accordés et, depuis lors, nous n'avons cessé de réclamer un développement puissant et déterminé de cette activité au sein du Crédit municipal.

Quant au dispositif expérimental d'accompagnement des personnes surendettées, c'est une autre initiative louable et pragmatique qui vise à soutenir les personnes ne disposant d'aucun suivi par les services sociaux ou d'autres associations.

Le public concerné est ainsi constitué de toutes les personnes qui ont déposé seules leur dossier de surendettement. Néanmoins, je m'interroge sur les modalités de ce soutien.

Le projet de délibération qui nous est soumis fait état de la mise en place d'une plateforme téléphonique pour une estimation de 900 appels orientés vers elle, suite aux courriers envoyés par la Banque de France. N'y aura-t-il donc aucune permanence physique, aucune possibilité de recevoir les personnes concernées en entretien ?

Ce processus d'accompagnement des personnes surendettées, via la plateforme téléphonique, se caractérise par une dématérialisation favorisant une plus grande réactivité et une économie de moyens humains. Certes, mais

cela ne risque-t-il pas de nuire au but même de soutien moral, de conseil juridique et d'aide aux démarches administratives qu'il entend mettre en œuvre.

Enfin, l'annonce par le Crédit municipal de Paris, dans un communiqué de presse en date du 6 juin 2012, du lancement d'un dispositif d'épargne solidaire, afin de conforter le financement et de garantir l'engagement social de cet établissement public, a conduit mon groupe à déposer un vœu demandant la communication à l'ensemble des conseillers de Paris des orientations stratégiques afférentes aux dispositifs d'épargne solidaire, ainsi que les conditions et critères de placements.

Nous souhaitons également que les prochains éléments d'activité trimestrielle publiés par le Crédit municipal de Paris fassent mention du nombre de produits d'épargne contractés et de leur montant moyen.

Nous demandons aussi la diffusion d'un bilan d'activité et d'un bilan financier annuel du dispositif d'épargne solidaire. Qui plus est, un éclairage relatif à l'état d'avancement du nécessaire adossement de la filiale CPM Banque que nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux serait bienvenu.

Monsieur le Président, pourriez-vous donc expliciter officiellement, à l'attention de l'ensemble des conseillers, les orientations stratégiques de cette institution ?

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Christian SAINT-ETIENNE.

Mme Olga TROSTIANSKY va vous répondre au nom de l'Exécutif et répondre aux questions précises que vous avez posées sur une très belle initiative.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais remercier tout d'abord Claude DARGENT. Il a bien valorisé notre partenariat très fructueux avec le Crédit municipal de Paris qui, depuis bientôt quatre ans, met en œuvre le microcrédit personnel au niveau parisien, mais aussi francilien.

Je tiens vraiment à souligner l'innovation constante qui a insufflé au dispositif chacune des améliorations que nous apportons sur Paris, étant observé de très près au niveau national, pour faire aussi évoluer les règles du fonds de cohésion sociale. Je crois que nous pouvons toutes et tous nous féliciter de ce remarquable exemple d'innovation sociale.

C'est dans ce même esprit que les services de la DASES et du C.A.S.-V.P. ont travaillé à une nouvelle expérimentation avec le Crédit municipal et la Banque de France. Il s'agit de construire une réponse aux personnes surendettées, qui n'arrivent pas à honorer les décisions de la Commission de surendettement et se retrouvent du coup dans des difficultés financières telles qu'elles doivent déposer un nouveau dossier de surendettement. Que près d'un dossier sur deux soit un re-dépôt est une situation face à laquelle nous ne pouvions rester sans réponse.

Cela a été un peu rappelé, mais c'est important d'avoir en tête que le surendettement frappe de nombreux Parisiens et Parisiennes, confrontés à une situation nouvelle (la perte de son emploi, une séparation, le passage à la retraite) et entraîne une baisse de revenus qui est parfois insurmontable et qui ne permet plus d'honorer le paiement des loyers et des crédits bancaires.

Cette plateforme d'accompagnement des personnes surendettées, c'est une aide aussi à ces Parisiens et Parisiennes de classes moyennes, qui n'avaient jusque-là jamais eu à demander un soutien, ni des services sociaux, ni des associations.

Désormais, chaque décision de la commission de surendettement sera accompagnée d'un courrier invitant les personnes, qui n'ont pas déjà suivi, à contacter la plateforme téléphonique mise en place par le Crédit municipal pour bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre de la décision de la commission, qui peut-être parfois tout à fait complexe.

Après une phase d'expérimentation, nous visons l'accompagnement de 500 personnes chaque année, de manière à ce que aucun Parisien surendetté ne soit laissé seul sans soutien.

Par rapport à la question contenue dans le vœu qui a été déposé par M. Christian SAINT-ETIENNE, pour l'ensemble des questions, je crois que M. GAUDILLÈRE aurait pu répondre à ces questions au conseil d'orientation stratégique du Crédit municipal du 6 décembre dernier - peut-être M. SAINT-ETIENNE n'était pas présent. Donc, en accord avec mon collègue Bernard GAUDILLÈRE je vais y apporter un certain nombre de réponses. Vous m'en excuserez par avance si les réponses sont un peu techniques, mais cela permet de répondre précisément.

Le collège de l'autorité de contrôle prudentiel accordait au Crédit municipal de Paris un agrément l'autorisant à collecter des dépôts sous forme de comptes sur livret et de comptes à terme : le compte sur livret rend un taux de rémunération brut de 2,5 %, majoré à 2,7 % pour les agents publics ; pour les comptes à terme, il variera de 2,75 % sur six mois à 3,75 % sur vingt-quatre mois.

La collecte d'épargne aura d'abord vocation à consolider le refinancement de l'activité de prêt sur gage, qui est la mission première du Crédit municipal. En effet, parallèlement à l'augmentation de l'activité du prêt sur gage, qui nécessite de recourir à un volume toujours croissant de refinancement, les conditions de refinancement interbancaire et auprès des marchés restent aléatoires, malgré des taux encore assez bas. De plus, le prêt sur gage n'est pas éligible au dispositif de refinancement mis en place ces derniers mois par la Banque centrale européenne et qui procurent aux banques un refinancement à faible taux d'intérêt.

En sécurisant une partie du refinancement, l'objectif premier est d'éviter que le Crédit municipal de Paris ne doive répercuter une hausse sensible des taux proposés par les marchés financiers sur les taux d'intérêt appliqués aux clients.

Les membres du Conseil d'orientation et surveillance (C.O.S.) ont connaissance à chaque séance d'indicateurs de gestion comprenant la situation du refinancement du Crédit municipal. Les informations relatives au dispositif de l'épargne seront donc naturellement intégrées dans les états transmis aux membres du C.O.S., ainsi qu'au bilan d'activité financier transmis chaque année à la collectivité parisienne.

J'ai donné des éléments assez précis et techniques en réponse aux questions de M. SAINT-ETIENNE. Je demande donc au groupe Centre et Indépendants de retirer son vœu. Je vous propose, mes chers collègues, compte tenu de ces éléments, de voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - D'accord.

Je me tourne vers M. Christian SAINT-ETIENNE. Est-ce que vous retirez le vœu n° 7 G, puisque maintenant vous avez des réponses exhaustives qui ont passionné notre Assemblée ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Oui, mais je considère que les réponses sont partielles et nous ne retirons pas le vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Vous ne retirez pas le vœu.

Dans ce cas, Madame TROSTIANSKY, avis favorable ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure. - Défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 268 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 268 G).

**2012, SG 3 G - Versement de la cotisation 2012 (341 805 euros) à "Paris Métropole".
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris.**

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant en 8e Commission le projet de délibération SG 3 G et le vœu n° 8 G du groupe U.M.P.P.A. Il s'agit du versement de la cotisation 2012 : 341.805 euros à "Paris Métropole".

Il y a quatre orateurs inscrits : Mme DOUVIN, dont j'espère qu'elle s'est réchauffée, ensuite Mme Virginie DASPET, M. DUBUS et M. CONTASSOT. C'est M. Pierre MANSAT qui répondra.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Depuis sa création en tant que syndicat d'études mixte ouvert, "Paris Métropole" a progressivement pris sa place. Son rôle consultatif a été reconnu et "Paris Métropole" a maintenant vocation à jouer un rôle important dans la transformation de la gouvernance métropolitaine.

Comment alors ne pas évoquer le Grand Paris et tous les espoirs qui ont été mis dans ce projet de grande envergure ?

Je voudrais souligner que, pour le développement de notre région, c'est un projet essentiel, en particulier en matière de transports. En effet, ce sont plus de 32 milliards qui sont affectés à la rénovation des lignes de métro, et également à la construction des 174 kilomètres de voies nouvelles du Grand Paris Express.

Ce sont des infrastructures qui sont impatiemment et largement attendues par des millions de Franciliens. Et d'un point de vue strictement parisien, elles représentent bien notre meilleur espoir de voir la circulation diminuer à Paris, puisqu'on sait bien que les encombrements dans la capitale sont tout de même très largement le fait de ceux qui viennent à Paris en voiture, faute d'avoir d'autres moyens à leur disposition.

Je ferai aussi remarquer que ce sont des milliers de personnes qui ont participé au très large débat public qui a été engagé sur ce dossier pendant quatre mois, débat public qui s'est terminé par la signature d'un protocole d'accord, le 26 janvier 2011, entre l'État et la Région Ile-de-France.

Ces événements ne sont pas si loin dans nos mémoires que nous ne nous souvenions pas des péripéties qui ont été traversées et de la longue attente d'un accord.

Heureux dénouement : le 26 mai 2011, le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, comprenant notamment le président de la Région Ile-de-France et les présidents des huit départements franciliens, adoptait à l'unanimité l'acte motivé sur le Grand Paris Express qui était devenu un projet très largement partagé.

Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'inquiétudes et certains élus sont soucieux que les accords trouvés soient préservés et que cet acquis ne soit pas remis en cause.

De même, il ne faut évidemment pas retarder la réalisation de ce projet, retard dont les premières victimes seraient bien évidemment les millions d'usagers qui attendent le démarrage des travaux du futur métro.

Devant l'attribution du dossier du Grand Paris à une Ministre qui avait voté contre l'approbation de l'accord État-Région du président HUCHON et me rappelant personnellement l'attitude des élus Verts au Conseil d'administration du S.T.I.F. du 1er juin 2011 - ceux-ci avaient alors refusé de prendre part au vote du projet du Grand Paris Express -, nous souhaiterions aujourd'hui avoir l'assurance que le Conseil de Paris réaffirme son attachement à la réalisation du réseau de transports du Grand Paris Express, et tel est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Nous souhaitons également que le Conseil de Paris demande au Gouvernement de préciser ses intentions quant à la poursuite du projet et son calendrier.

Il ne peut pas y avoir d'incertitudes à cet égard, et il me semble que nous sommes avec ce vœu dans la parfaite coordination avec les tâches et missions de "Paris Métropole".

Un vœu semblable a été présenté au dernier Conseil d'administration du S.T.I.F. Il n'a pas été voté sous prétexte d'une dramatisation du dossier de notre part.

Je voudrais vous dire à quel point cette assertion est fautive. Il y a là une vision stratégique de l'aménagement des transports en Ile-de-France à défendre ; son absolue nécessité n'est plus à démontrer.

Il y a simplement lieu d'obtenir toutes les assurances nécessaires relatives à la réalisation du projet et à son calendrier.

J'espère donc vivement obtenir un accord très large sur ce vœu qui confirmerait nos vues communes sur cette grande ambition.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN, d'avoir posé une question claire en moins de cinq minutes.

Je pense que vous allez donner le bon exemple aux trois autres orateurs.

Madame Virginie DASPET, vous avez la parole.

Mme Virginie DASPET. - Merci, mais je tiens à préciser que Mme DOUVIN vient d'intervenir sur un vœu et que je voulais présenter le projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Non, Mme DOUVIN a fait un commentaire sur le projet de délibération et à cette occasion, elle a présenté le vœu.

Vous faites un commentaire sur le projet de délibération, et vous ne présentez pas de vœu.

Mme Virginie DASPET. - Très bien.

Chers collègues, comme vous le savez, "Paris Métropole" a été créée en 2009 sous la forme d'un syndicat mixte ouvert d'études. Il regroupe aujourd'hui 199 collectivités représentant 9,3 millions d'habitants, soit 88 % de la population de l'agglomération.

Ce syndicat bénéficie d'un budget total de 2 millions d'euros auquel le Département de Paris contribue à hauteur de 17 %. D'un montant inchangé par rapport à 2011, sa cotisation 2012 s'élève à 341.805 euros.

Le renouvellement de cette contribution intervient au moment où le rôle de "Paris Métropole" est clairement réaffirmé. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 15 mai dernier, c'est sur le socle que constitue "Paris Métropole" que devra émerger une confédération métropolitaine dotée de pouvoirs réels.

La question de la gouvernance et des missions du syndicat est donc sur le point de connaître une évolution décisive.

Au quotidien, le travail de "Paris Métropole" s'inscrit principalement dans le cadre de quatre commissions thématiques : développement et solidarité, déplacements, logement, projet métropolitain.

Parallèlement, différents groupes de travail se consacrent aux thèmes des aéroports, du devenir de La Défense, de la gouvernance, de la santé et de l'eau. C'est ainsi que 110 initiatives ambitieuses ont été lancées pour faire vivre la réalité métropolitaine.

J'aimerais ici revenir plus particulièrement sur le travail mené autour du logement car je crois qu'il illustre de manière forte les synergies qui peuvent être construites autour d'un thème aussi essentiel aux yeux des Parisiens et métropolitains.

La commission logement s'est affirmée comme le lieu d'échanges privilégiés des élus franciliens souhaitant partager leurs expériences et faire converger leurs actions.

Face à l'ampleur de la crise du logement dans la métropole, et afin d'atteindre l'objectif annuel de construction de 70.000 logements, les élus de "Paris Métropole" ont ainsi travaillé à définir les voies nécessaires pour tendre vers le doublement de la production de logements.

Ce travail s'est traduit par l'adoption en mai 2011 d'un engagement pour une nouvelle politique du logement en faveur des habitants et du territoire de la métropole.

De nouvelles recommandations et des prises de position partagées sont attendues, notamment concernant l'aide aux collectivités bâtisseuses et les moyens à mettre en œuvre pour faire face à la flambée des prix du foncier en Ile-de-France.

C'est dans ce même cadre que Paris s'est engagée pour la création d'une autorité métropolitaine du logement.

À l'initiative de la fondation du syndicat "Paris Métropole", notre ville continue de concourir activement à sa construction en inscrivant ses propres politiques dans la perspective métropolitaine.

Une bonne illustration en est la logique qui a conduit à la création de la S.P.L.A. SOREQA, au sujet de laquelle le projet de délibération DF 64 est justement soumis à notre Conseil. Cette société publique locale d'aménagement a été créée en 2009 par la volonté commune de la Ville de Paris et la communauté d'agglomération Plaine Commune afin de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne.

Dès l'origine, la SOREQA a été pensée comme un outil à vocation métropolitaine destiné à s'ouvrir à d'autres collectivités désireuses de s'engager dans des politiques de lutte contre l'habitat dégradé.

Aujourd'hui, elle ouvre son capital à deux collectivités du Département de Seine-Saint-Denis : la Ville de Montreuil et la communauté d'agglomération Est Ensemble.

Voici comment, en mutualisant moyens et savoir-faire, on peut œuvrer concrètement à la qualité de vie et à la dignité de notre habitat en dépassant les frontières administratives actuelles.

Dans le même esprit, lors du Conseil de Paris de février 2012, notre ville a retenu 30 actions prioritaires qui forment un ensemble cohérent pour contribuer à porter l'ambition d'une métropole durable, plus solidaire, plus attractive et plus citoyenne.

Je vous invite ainsi, chers collègues, à approuver le versement de la cotisation parisienne pour l'année en cours en votant ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DASPET.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS, pour cinq minutes au maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je lève immédiatement le suspense : les élus centristes voteront cette année encore le versement de la contribution de 341.805 euros à "Paris Métropole".

Il n'échappe à personne que ce syndicat d'études a reçu ces dernières semaines de grandes promesses.

Il est vrai que le génie institutionnel français ne connaît pas la crise et enfante sans compter.

Portée par "Paris Métropole", pouponnée par le Président de la République, une petite confédération métropolitaine devrait ainsi naître dans le droit fil du rapport CAFFET.

Ses concepteurs lui promettent un beau destin et une jolie dot. Elle disposera, assurait François HOLLANDE le 12 mai dernier, "de pouvoirs réels, notamment en matière de logement, puisque c'est là l'enjeu le plus urgent pour tant de familles".

Il ne s'agit pas de minimiser le rôle de "Paris Métropole" mais il paraît raisonnable de le relativiser.

Sans doute regroupe-t-il maintenant près de 200 membres, sans doute est-il un espace utile de dialogue et à l'occasion, de consultations - je pense notamment à la loi sur le Grand Paris. Sans doute a-t-il lancé des réflexions sur des questions importantes en matière de péréquation financière et fiscale, de logement, de logistique urbaine et de déplacements.

Mais est-ce suffisant pour espérer organiser et structurer un espace métropolitain confronté à de graves difficultés économiques et sociales et répondre aux défis du futur ? À l'évidence, non, et vous le savez bien.

Pensez-vous sérieusement que ce genre de réforme soit à la hauteur des enjeux de gouvernance de la métropole francilienne, laquelle accuse un retard de gouvernance et d'organisation considérable par rapport à la plupart des autres grandes métropoles européennes et des capitales régionales françaises qui ont depuis longtemps regroupé leurs moyens de développement et de gestion de leurs services publics ?

Croyez-vous vraiment que cette approche réponde au besoin de simplification et de rationalisation de l'organisation métropolitaine et à la nécessité incontournable d'une réduction des charges publiques ?

Vous refusez la constitution d'un pouvoir d'agglomération en mesure de conduire des politiques structurantes et cohérentes.

Vous refusez en particulier la formule de la communauté urbaine que vous jugez, sans jamais le démontrer concrètement, je cite vos propos "non appropriée, violente et inefficace car recréant une frontière entre petite et grande couronne".

Est-ce que les Lyonnais, les Lillois, les Marseillais, les Bordelais ont été violentés par la création d'une communauté urbaine ? Je n'en ai pas entendu parler !

Si les contours précis de la nouvelle structure appelée à se modeler sur les pôles métropolitains de construction récente ne sont pas encore connus, nous savons que leur champ de compétences est juridiquement précisé, et leurs moyens très restreints. Ainsi, pour l'enjeu le plus urgent, rappelé par le nouveau Président de la République, il faut rechercher d'autres formules.

C'est la raison du recours à une autorité organisatrice du logement. En février 2012, le Maire de Paris indiquait, dans une surprenante interprétation de la Constitution, que - je le cite - "Paris Métropole pourrait déposer un projet de loi d'ici juin".

Ce texte a-t-il été déposé ? Que contient-il précisément ? Vous conviendrez que ce sont des questions tout à fait légitimes pour notre présentation.

Je défends de longue date l'idée de créer une autorité organisatrice du logement en Région Ile-de-France. Malgré, voire en raison d'incitations au regroupement, la multitude des organes décisionnaires en matière de logement et d'urbanisme est la règle, et l'apathie la conséquence. Les fonctions stratégiques et opérationnelles, qui pourraient être les siennes, impliquent de la doter d'instruments juridiques contraignants.

Pouvez-vous nous affirmer aujourd'hui que les responsables, y compris ceux de "Paris Métropole", y sont prêts ? Qu'ils se félicitent d'une restriction au sacro-saint pouvoir du Maire de délivrer des permis de construire ? Que le principal objet de cette autorité n'est pas de faire expier les communes qui n'ont pas atteint les 20, voire 25 % de logements S.R.U. ?

Quant au périmètre de cette autorité, pour des raisons évidentes d'efficacité et de réalisme, la bonne échelle est bien évidemment celle de la Région. Cela a été réaffirmé par le Président du Conseil régional Jean-Paul HUCHON. Il y aurait un gage de rationalité à créer, au niveau de toute l'Ile-de-France, un ensemble cohérent de politiques structurantes, dotées d'outils parallèles : le S.T.I.F. pour les transports, l'autorité du logement pour la construction et l'habitat.

A cet égard, nul n'ignore les revendications de Jean-Paul HUCHON - j'en ai parlé tout à l'heure - et de sa Vice-présidente en charge du logement. Ils ont manifestement leur propre conception du rôle que la Région doit jouer dans l'espace métropolitain et de l'évolution de ses compétences en matière de logement mais aussi de développement économique, d'environnement et de déplacement.

A l'évidence, l'entente entre les collectivités n'est pas au rendez-vous des promesses, malgré leur monocoleur politique : le pastel rose. Et ce n'est pas sur de telles bases que le syndicat "Paris Métropole", transformé en Confédération métropolitaine, pourra faire preuve de son efficacité.

Ce énième de montage en trompe-l'oeil exprime plutôt la ferme intention de ne rien changer sur le fond, sans craindre de compliquer encore davantage une organisation territoriale qui l'est passablement. Nous connaissons la célèbre formule : "Pour que tout reste tel qu'il est, il faut que tout change". Elle s'applique parfaitement aujourd'hui à votre ambition. C'est malheureusement ce que nous risquons de vivre, mes chers collègues, dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole au dernier orateur : M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, "Paris Métropole" a joué un rôle incontestable depuis plusieurs années pour permettre d'abord de renouer les liens entre Paris et les autres communes, chose qui n'existait pas, compte tenu de l'attitude très arrogante de Paris dans le passé. Donc, il faut se féliciter totalement du travail effectué.

Cela étant, on l'a dit lors de la dernière réunion du Conseil de Paris où nous avons débattu de la question : "Paris Métropole" ne saurait rester dans son état actuel, avec un problème de démocratie évidente, toute collectivité locale étant représentée par une personne et une seule. Et il n'est pas possible de continuer comme cela. Je crois

qu'il y a maintenant une sorte de consensus et ce que nous voudrions, c'est avoir des échéances sur cette évolution, car nous ne pourrions pas indéfiniment continuer à accepter de voir un fonctionnement aussi peu représentatif.

J'ai entendu M. DUBUS - cela m'a bien fait rire ! - sur les oppositions entre tel ou tel niveau. Je constate que nous sommes sans doute le seul parti politique à avoir un point de vue homogène, quel que soit le niveau territorial, à la Région, à Paris, dans les autres communes, dans les Départements, sur la gouvernance et sur les évolutions. De ce point de vue, je ne peux que me féliciter que la Ministre en charge du dossier soit issue de nos rangs, contrairement à Mme DOUVIN.

Sur le vœu lui-même, Madame DOUVIN, permettez-moi...

Permettez-moi quand même !

Vous nous dites un financement de 32 milliards, mais où sont les milliards ? Des promesses, oui, mais quand on regarde aujourd'hui, il manque des quantités phénoménales de milliards pour pouvoir financer le projet. Et, évidemment, c'est la patate chaude laissée par le projet SARKOZY-BLANC-LEROY aux successeurs car ils savaient pertinemment qu'ils n'avaient pas la capacité de financer le projet.

Alors, oui, il doit être aujourd'hui révisé, remis sur le métier de manière qu'il y ait des évolutions pour définir des priorités et il n'est pas question, selon nous en tout cas, que l'on continue à dire que les 11 millions d'utilisateurs des transports en commun, tels qu'ils existent aujourd'hui, soient défavorisés par rapport au projet qui a été choisi par l'ancien gouvernement d'aller desservir des champs de betteraves et où les perspectives sont de 3 à 4.000 utilisateurs par jour maximum. Effectivement, il n'y a pas photo et, pour nous, il doit y avoir une révision et une redéfinition des priorités.

Évidemment, dans ces conditions, nous allons voter, pour l'instant, pour la subvention à "Paris Métropole" et, évidemment, contre ce vœu qui est une pure provocation.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je vais donner la parole à M. Pierre MANSAT qui va répondre au nom de l'Exécutif et qui va donner notamment le point de vue de l'Exécutif sur le vœu n° 8 G, déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Monsieur MANSAT, vous avez la parole.

M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je note d'abord que les oratrices et les orateurs ont pris la peine de reconnaître la place prise par "Paris Métropole" aujourd'hui : progressivement pris sa place, rôle reconnu, rôle clairement réaffirmé, espace utile de dialogue et de réflexion, etc.

Je pense que c'était la première leçon à retenir de ces interventions, positives de ce point de vue. Virginie DASPET a développé plus précisément - et elle a bien fait - quel était le travail en cours au sein de "Paris Métropole", notamment en matière de logement, mais on pourrait citer également la péréquation, on pourrait citer le travail autour de La Défense et bien d'autres travaux qui correspondent aux objectifs de "Paris Métropole" qui est, je le rappelle, un syndicat d'études et qui a pour but de travailler à la réflexion et à l'élaboration de pistes de réflexion.

Deux remarques, pour aller assez vite.

À l'interpellation de M. DUBUS autour de la Communauté urbaine, oui, la Communauté urbaine serait un acte violent et serait un acte désagrégateur de l'ensemble des collectivités qui aujourd'hui ont su se constituer notamment en intercommunalités, puisque c'est l'une des caractéristiques de la période que nous venons de vivre, les dix dernières années : c'est la montée en charge, la montée en puissance des intercommunalités autour de projets politiques bien définis, clairement identifiés et extrêmement porteurs. C'est encore le cas très récemment avec la création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et de ses 400.000 habitants.

La Communauté urbaine détruirait les communautés d'agglomération existantes : on peut citer Grand Paris Seine Ouest ou la Vallée de la Bièvre également ou, bien sûr, Plaine Commune.

Ce serait donc un acte - je revendique cette expression - violent et inapproprié.

La comparaison avec les métropoles régionales n'a aucun sens. On parle, dans la métropole lyonnaise, de un million et quelques d'habitants, dans la métropole bordelaise encore beaucoup moins ; cela n'a rien à voir avec une communauté urbaine qui regrouperait 5, 6, 7 millions d'habitants et qui constituerait donc un pouvoir politique extrêmement éloigné de ses habitants. Ce n'est donc pas le caractère approprié.

Et puis, il y a un élément qui est sans doute le plus important : c'est la reconnaissance du caractère polycentrique.

Je crois que nous avons fait, peut-être pas amende honorable, mais nous avons reconnu que le développement monocentrique ou radioconcentrique autour d'un seul centre que serait Paris n'est pas la réalité aujourd'hui du développement de la métropole et que, de plus, même, ce développement monocentrique irait à l'encontre des intérêts et du bien-être des habitants et de l'efficacité économique et de l'attractivité de cette même métropole.

Il y a donc comme un fantasme à penser qu'une autorité unique aurait la capacité de régler ce qui est la diversité, la multiplicité des flux, sans se poser d'ailleurs la question qui est fondamentale : la question du périmètre. Aujourd'hui, les villes nouvelles, par exemple, concourent ardemment à l'attractivité, au développement et aux échanges de flux matériels et immatériels au sein de la métropole.

Donc, oui : violent et inapproprié.

En ce qui concerne l'autorité du logement, je vous rappelle que le Maire de Paris et le Président de la Région ont signé une tribune conjointe appelant de leurs vœux l'organisation d'une Autorité du Logement, mais il reste à définir effectivement le périmètre et la nature de ses capacités d'intervention.

Je dois dire que, de ce point de vue, le consensus n'existe encore pas au sein de "Paris Métropole", il y a toujours des divisions de caractère politique au sein de "Paris Métropole" sur la nécessité de construire, sur que doit-on construire et où veut-on construire. Il y a encore des résistances qui s'expriment vis-à-vis de ces objectifs de construction.

Mais l'Autorité du Logement qui vise à fédérer l'ensemble des forces qui sont aujourd'hui morcelées est bien évidemment un objectif premier du Maire de Paris.

En ce qui concerne le vœu de Mme DOUVIN, je serai sans doute assez bref, mais assez précis.

Je crois qu'il ne faut pas jouer à se faire peur en disant qu'un risque pèserait sur l'avenir du Grand Paris et en dramatisant et en attribuant à Cécile DUFLOT des projets qui ne sont pas les siens.

On parle d'un projet qui s'est fait, non pas grâce à Nicolas SARKOZY, mais grâce à une forte mobilisation des élus de Gauche et à la détermination de Jean-Paul HUCHON qui a permis qu'émerge un projet de transport :

- Qui n'oppose plus l'amélioration du réseau existant aux besoins à venir (c'est la question absolument fondamentale, l'amélioration notamment des conditions de transport sur le réseau R.E.R. et sur les lignes du métro),

- Qui irriguera notre métropole avec un maillage beaucoup plus fin que ce qui avait été conçu dans l'esprit de Christian BLANC, c'est-à-dire un "truc" express qui servirait à desservir des grands "clusters", ce qui est complètement en contradiction avec la réalité du développement recherché du développement durable de la métropole, donc un maillage beaucoup plus fin grâce à 72 nouvelles gares qui seront mieux réparties sur le territoire francilien,

- Qui participera au rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est, notamment avec la création d'un nouvel arc qui desservira l'Est.

Dès lors, les intentions sont inchangées. François HOLLANDE s'est publiquement engagé à la poursuite du projet et les premières déclarations de Cécile DUFLOT vont dans le même sens, puisqu'elle annonce une concertation sur le Grand Paris avec l'ensemble des acteurs du projet, sans "a priori".

Cela traduit, au regard de la méthode de Christian BLANC, un changement de méthode dans la manière de travailler avec un Etat que l'on souhaite partenaire, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Je voudrais aussi d'une certaine façon faire mienne l'interpellation de M. CONTASSOT autour des sommes qui sont nécessaires. On évoque les 32 milliards d'euros. Vous n'êtes pas sans savoir que sur ces 32 milliards, il y a déjà 12,5 milliards qui sont apportés par les collectivités dans le cadre du plan de mobilisation régional pour les transports et que, sur les 20 milliards prévus sur le grand réseau, des incertitudes extrêmement importantes pèsent.

On attend d'ailleurs toujours la dotation de 4 milliards d'euros que devait faire le Gouvernement à la Société du Grand Paris.

La meilleure façon de faire avancer le projet est bien de travailler à l'étude des conditions financières pour être à la hauteur des attentes de nos concitoyens et garantir sa réalisation.

Dans ces conditions, je ne peux que demander le retrait du vœu de Mme DOUVIN, sans cela j'émettrai un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANSAT.

Madame DOUVIN, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai entendu des paroles rassurantes de la part de M. MANSAT, mais quand j'entends M. CONTASSOT qui me dit que demander de confirmer l'accord de partenaires est une pure provocation, je maintiens le vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, SG 3 G).

2012, DAC 32 G - Subvention (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous arrivons enfin au domaine culturel.

Nous sommes en 9e Commission et nous examinons le projet de délibération DAC 32 G. C'est une subvention de 2 millions d'euros et un avenant passé avec l'établissement public de coopération culturelle "Le 104" qui est situé dans le 19e arrondissement et qui, ce week-end, accueillait une manifestation absolument époustouflante avec de très nombreux jeunes du pôle de compétitivité Cap Digital. C'était vraiment passionnant.

Mme Léa FILOCHE veut interroger M. Christophe GIRARD et je lui donne la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je dois intervenir aujourd'hui sur "Le 104" et, cela vient d'être dit à l'instant, mais, je vous l'avoue, ce n'est pas sans un certain plaisir.

Elue du 19e arrondissement depuis 2008 et membre du Conseil d'administration de ce nouvel établissement culturel parisien depuis la même période, j'ai pu constater l'évolution de la place du "104", non seulement au niveau parisien, mais aussi et surtout dans le quartier dans lequel il est implanté.

La création du "104" s'est inscrite dans la continuité des grands axes de la politique culturelle mise en place à Paris depuis 2001 : rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire parisien, notamment dans les arrondissements périphériques du Nord-Est (dont je fais partie, je le rappelle), grands oubliés des politiques culturelles des mandatures précédentes.

Mais c'est aussi impulser une nouvelle dynamique en faveur de la création et rendre l'art accessible à tous en permettant d'ancrer tous les arts dans le quotidien et en créant un lieu de vie où le processus de travail devient visible pour tout public.

Je profite d'ailleurs de cette intervention pour vous rappeler quelques chiffres saillants.

Inauguré en 2008, "Le 104" est à la fois un lieu de création, de diffusion, de résidence, ouvert non seulement sur tout Paris, mais aussi sur les villes voisines.

Il permet d'abriter et de présenter toutes les étapes du processus de création dans les disciplines les plus diverses (vous en avez cité une, Monsieur le Président), des arts plastiques aux arts du spectacle.

Sa surface totale est de 39.000 mètres carrés, 4.000 mètres carrés de plateaux de fabrication et de production sont répartis en 18 ateliers, deux salles de spectacle de 200 et 400 places chacune, 30 à 35 projets artistiques par an pour des résidences allant de deux à 12 mois, 1.000 mètres carrés de superficie de commerces, 6.000 mètres carrés d'espace à louer, 700 mètres carrés pour la pépinière d'entreprises et 500 mètres carrés pour "Le 5".

Le budget de fonctionnement du "104" est de 11 millions d'euros. La subvention de fonctionnement allouée par la collectivité parisienne est de 8 millions d'euros, 4 millions pour la Ville et 4 millions pour le Département.

La direction du "104" sait que l'objectif de ressources propres fixé par le Conseil d'administration et la Ville est de 30 % de son budget total.

Aujourd'hui, en déployant une programmation exigeante, créative, populaire et diverse et en inscrivant "le 104" dans son environnement local, José-Manuel GONÇALVÈS, le directeur, a su faire de cet équipement culturel du XXI^e siècle un phare parisien, francilien, européen et international d'une culture à la fois savante et accessible.

Ouvert à toutes les expressions artistiques, des arts visuels aux arts de la rue en passant par les musiques actuelles, "Le 104" a attiré plus d'un demi million de spectateurs visiteurs, soit 40.000 personnes par mois depuis début décembre 2010.

Au-delà, avec 260 résidences par an, 1.600 artistes en diffusion annuellement et 31 partenaires artistiques, "Le 104" incarne aujourd'hui un lieu de création et d'expérimentation incontournable et unique au monde.

Mais, en plus de sa visibilité culturelle et internationale, la mise en œuvre de projets d'insertion sociale et professionnelle fait partie des missions assignées au "104".

A ce titre, en 2008 aussi, "Le 5" a à son tour été inauguré, c'est un espace de proximité dédié aux pratiques artistiques amateurs. Il connaît un gros succès et est devenu une réelle référence dans le quartier Riquet pour les jeunes et les moins jeunes.

Il s'étend sur 500 mètres carrés, trois niveaux, quatre ateliers de 50 à 90 mètres carrés loués au tarif symbolique de 2 euros de l'heure.

Tout individu, groupe ou association des 18 et 19^e arrondissement peut réserver un atelier ponctuellement ou régulièrement. Je vous assure que cela répond vraiment à une demande particulière sur le secteur.

Implanté dans le quartier Riquet, son environnement direct est composé à 60 % de logements sociaux, au cœur d'un quartier "politique de la ville".

"Le 104" a su relever les défis imposés par son territoire en accueillant un public trop longtemps délaissé par les institutions culturelles.

Aujourd'hui, plus de la moitié des spectateurs et visiteurs vient du 19^e arrondissement et du voisinage direct du "104" (Seine-Saint-Denis, 10^e, 11^e, 18^e et 20^e).

L'autre moitié est composée, non seulement de Parisiens, mais aussi de Franciliens et de touristes, démontrant ainsi la réussite de la démarche de désenclavement de cette partie de l'arrondissement.

Avec l'arrivée de José-Manuel GONÇALVÈS en 2010, la Ville de Paris a réaffirmé la vocation du "104" comme un espace de liberté, "Le 104" a depuis développé des partenariats avec les institutions culturelles parisiennes, le théâtre de la Ville, le théâtre du Rond-Point, la Comédie française, le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, etc., en rayonnant sur le quartier, mais aussi sur le nord-est parisien dans sa dimension de "Paris Métropole" dont on parlait précédemment et en contribuant ainsi à une coopération territoriale créative.

La Ville de Paris peut être fière du travail accompli par le "104", le directeur et toute son équipe, tous talentueux, toutes ces personnes qui animent ce lieu hors du commun avec une passion sans cesse renouvelée et un engagement quotidien au service d'une politique culturelle pour tous, dans une ville plus généreuse et plus accueillante.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Léa FILOCHE.

4 minutes 58, c'est magnifique !

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour répondre à ces louanges.

M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission. - Je ne peux qu'abonder dans le sens de Léa FILOCHE et la remercier de son intervention.

Permettez-moi également d'associer tous les membres du Conseil d'administration pour leur assiduité, car c'est un établissement très important, avec une certaine fragilité, et notre attention est, évidemment, requise.

Je ne peux que partager votre satisfaction envers le dynamisme et le succès populaire et artistique, en effet, que connaît le "104"...

Mais cela intéresse Mme FOURNIER, je crois savoir, la culture.

Les chiffres que vous avez énoncés sont éloquents et prouvent combien le "104" s'inscrit aussi bien dans son environnement local direct que dans les circuits culturels parisiens, nationaux, européens et mondiaux, et que de critiques n'avons-nous entendues, comme d'habitude.

Le "104" aura ainsi permis de désenclaver ce quartier du 19e, mais également une partie du 18e, trop longtemps mal considérés en matière culturelle.

Le "104" aura ainsi permis de désenclaver ce quartier et, en effet, d'apporter une vie et des activités culturelles tout à fait nécessaires à la cohésion sociale.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette réussite, qui démontre que la culture n'est pas le domaine réservé des quartiers défavorisés, doctrine que nous avons toujours poursuivie avec le Maire de Paris et qui méritera de continuer à dicter la politique culturelle de la Ville de Paris pour les années à venir.

Je souhaite donc une longue vie au "104" et je renouvelle nos plus chaleureuses félicitations au directeur, José Manuel GONÇALVES, à son équipe, car ils auront besoin d'un soutien renouvelé, dynamique et lucide de la Ville.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 32 G sur le "104".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 32 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Pour aller au terme des débats du Conseil général, il nous reste à procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (SOREQA) (Conseil d'administration) (R. 4 G) :

- Mme Virginie DASPET,

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Fondation de recherche et de soins en santé mentale (FondaMental) (Conseil d'administration) (R. 5 G) :

- M. Jean-Marie LE GUEN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 4 G à R. 5 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Christophe GIRARD, Mme Léa FILOCHE, M. Roger MADEC, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD, M. Ian BROSSAT et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 32-G Subvention (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DPA 13-G Approbation du principe et des modalités de passation de deux marchés à bons de commande pour des prestations intellectuelles d'études et de conseils techniques en matière énergétique dans les équipements relevant du budget municipal de Paris conformément au Plan climat parisien.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2012 DDEEES 77-G Subvention (35.000 euros) avec convention triennale avec l'association UNAT Ile de France.

2012 DDEEES 80-G Subvention (5 000 euros) à la Fédération Nationale des Associations Escapades Liberté Mobilité (11e).

2012 DDEEES 91-G Subvention (12 000 euros) avec convention avec l'Institut Français du Tourisme (3e).

2012 DDEEES 92-G Subvention (3.000 euros) à la fédération nationale du folklore français.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2012 DASCO 12-G Conventions d'occupation précaire de logements situés dans des établissements publics locaux d'enseignement relevant de la compétence du Département de Paris.

2012 DASCO 16-G Subventions (100.824 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 21-G Subventions d'équipement mobilier aux collèges - 2e tranche (190.364 euros).

2012 DASCO 22-G Dotations (29.771 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 27-G Subvention (11.000 euros) à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2012 DASCO 28-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (20e).

2012 DASCO 30-G Subvention (2.000 euros) pour l'organisation d'un congrès à Paris à l'Association des Documentalistes Bibliothécaires de l'Education Nationale de Paris (15e) Adben Paris.

2012 DASCO 31-G Lancement d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la généralisation des espaces numériques de travail (ENT) au bénéfice des établissements d'enseignement secondaire parisiens.

2012 DASCO 34-G Subvention (2.000 euros) à l'Office pour la Formation des animateurs des Centres de vacances et de loisirs (5e) pour la formation de jeunes au BAFA dans le cadre d'un projet d'intégration.

2012 DASCO 58-G Tarifs de restauration pour les adultes de certains collèges publics parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DASES 113-G Subvention et avenants aux conventions (69.500 euros) avec l'association Ayyem Zamen (20e).

2012 DASES 185-G Subvention (13 000 euros) à l'association A la Découverte de l'Age Libre (ADAL) (19e) au titre de 2012.

2012 DASES 290-G Subvention (3.000 euros) à l'association Ecritures Buissonnières (5e).

2012 DASES 321-G Subvention et convention (7.500 euros) avec l'association Tout autre chose (9e).

2012 DASES 324-G Subvention et avenant n°1 à convention (8.000 euros) avec l'association Parole de chien (9e).

2012 DASES 336-G Subvention (2.500 euros) à l'association Lilliput (10e) .

2012 DASES 338-G Subvention (5.000 euros) à l'association Zouïp' (20e) au titre de 2012.

2012 DASES 341-G Subvention (2.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e) pour l'organisation de la 12e édition de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés au titre de 2012.

2012 DASES 351-G Subvention (3.000 euros) à l'association l'Onde et Cybèle (18e).

2012 DASES 361-G Subvention (3.000 euros) à l'association Musique et cultures digitales (11e).

2012 DASES 362-G Participations et conventions (2.551.482 euros) à des Centres d'Accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012 DDEEES 70-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Agence nationale des solidarités actives pour la mise en oeuvre du projet de coopération européenne "Work in Station".

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2012 DASES 153-G Subvention (2.000 euros) à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (BBE) (11e).

2012 DASES 163-G Subvention (5 000 euros) à l'Association Les Auxiliaires des Aveugles (15e).

2012 DASES 173-G Subvention (5.000 euros) à l'association Vague à l'Ame (9e).

2012 DASES 206-G Subvention (3.000 euros) à l'association Française du Syndrome de Rett (AFSR) (91210 DRAVEIL).

2012 DASES 214-G Participation et convention (15.000 euros) avec l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) (13e).

2012 DASES 216-G Subvention et convention (25 000 euros) avec l'association CEUX QUI FONT LES DEFIS (15e).

2012 DASES 218-G Participation et convention (4. 000 euros) avec l'association FAIS MOI UNE PLACE (93270 SEVRAN) .

2012 DASES 224-G Subvention (4. 000 euros) à l'association GRADISCA (91600 Savigny/Orge).

2012 DASES 227-G Subvention (10.000 euros) à l'association TOURIST-SERVICES (1er).

2012 DASES 246-G Subvention (10.000 euros) à l'Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée (15e).

2012 DASES 248-G Subvention (5.000 euros) à l'association Cap - Sport Art Aventure Amitié (15e).

2012 DASES 249-G Subvention (6. 000 euros) au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue (12e).

2012 DASES 252-G Subvention (1.000 euros) à l'association Groupe des Aphasiques d'Ile de France (17e).

2012 DASES 256-G Subvention (6. 000 euros) à l'association La Possible Echappée (9e).

2012 DASES 258-G Subvention (7.000 euros) à l'association Lire dans le noir (2e).

2012 DASES 259-G Subvention (3.000 euros) à l'association L'Orange Rouge (19e).

2012 DASES 261-G Subvention (6.000 euros) à l'association Union Nationale des Parents d'Enfants Déficients Auditif (13e).

2012 DASES 262-G Participation et convention (30.000 euros) avec la Fédération nationale des associations Escapade, Liberté et Mobilité (11e).

2012 DASES 264-G Participation et convention (35. 000euros) avec l'association Réseau GESAT (92110 Clichy).

2012 DASES 265-G Subvention (15.000 euros) à l'association Sans Tambour Ni Trompette (11e).

2012 DASES 378-G Participations et conventions (73.104,51 euros) avec la Fondation Maison des Champs, pour le financement des ULS Hérold et Goix.

2012 DASES 379-G Participation et avenant n° 1 aux conventions (7.757,97 euros) avec le Département de Paris et la Fondation Maison des Champs pour le solde au titre de 2011 au financement des ULS Hérold et Goix.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012 DASES 345-G Signature de deux conventions de délégation pour la mise en oeuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé à Paris.

Mme Véronique DUBARRY et **Mme Liliane CAPELLE**, rapporteures.

2012 DASES 260-G Subvention (17.500 euros) à l'association Retour d'Image (11e).

Mme Véronique DUBARRY et **M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2012 DASES 284-G Participations (292.300 euros) à 86 associations dans le cadre du Programme Ville Vie Vacances au titre de l'année 2012.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DASES 337-G Participation, subvention (80.000 euros) et convention avec l'association La Croix Rouge Française pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé Le Passage (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI et **M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2012 DASES 347-G Subvention et convention (8.500 euros) avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour ses actions linguistiques.

Mme Myriam EL KHOMRI et **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteures.

2012 DRH 3-G Modification des modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires allouée aux psychologues, conseillers socio-éducatifs et assistants socio-éducatifs du Département de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DASES 36-G Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Maghreb-Afrique Comité des Familles pour survivre au sida (19e).

2012 DASES 39-G Subvention (12.000 euros) à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2012 DASES 47-G Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association les Petits Bonheurs (9e).

2012 DASES 49-G Subventions et avenant n° 1 à convention (93.980 euros) avec l'association Sida Info Service (20e).

2012 DASES 179-G Subvention et convention (17.700 euros) avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour la Délégation Départementale de Paris.

2012 DASES 181-G Subvention et convention (17.150 euros) avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour la délégation du (4e).

2012 DASES 239-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association la Voie de la Lune (19e).

2012 DASES 295-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Le Pari's des Faubourgs (10e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.).

2012 DASES 297-G Subvention et convention (2.500 euros) avec l'association Actions Jeunes (17e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.).

2012 DASES 305-G Subvention et convention (140.000 euros) avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour la Délégation Départementale de Paris pour le financement de 2 véhicules de secours.

2012 DASES 309-G Subvention (10.000 euros) à l'association Pour l'Harmonie des relations Enfants Parents "PHARE" (12e).

2012 DASES 333-G Subvention et convention (71.600 euros) avec l'association AURORE (15e) pour son service MIJAOS.

2012 DASES 334-G Subvention et avenant à convention (21.000 euros) avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Alcooliques (19e).

2012 DASES 335-G Subvention et convention (13.500 euros) avec le Comité de Paris contre les maladies respiratoires et la tuberculose (4e).

2012 DASES 359-G Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association S.O.S. Amitié Ile-de-France (92660 Boulogne-Billancourt).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DASES 307-G Subvention et convention (177.000 euros) avec l'association Solidarité Sida (11e).

M. Jean-Marie LE GUEN, **M. Christophe GIRARD** et **M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2012 DASES 233-G - DPVI 446-G Subvention et convention (2.100 euros) avec l'association Espace Universel (10e).

2012 DASES 234-G - DPVI 447-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association R.S.I. La Ressource (17e) pour le Centre Kirikou.

2012 DASES 235-G - DPVI 448-G Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethno psychologique (18e).

2012 DASES 236-G - DPVI 449-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2012 DASES 237-G - DPVI 450-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Archipélia (20e).

2012 DASES 238-G - DPVI 451-G Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Crescendo (20e).

2012 DASES 294-G - DPVI 455-G Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association CAMRES (10e).

2012 DASES 296-G - DPVI 456-G Subvention et convention (6.000 euros) avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire Xle (11e).

2012 DASES 298-G - DPVI 457-G Subvention et convention (4.000 euros) avec Culture 2+ (18e) pour son action de médiation interculturelle de proximité.

2012 DASES 318-G - DPVI 466-G Subvention et convention (1.500 euros) avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (13e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DASES 328-G Participations et avenants à convention (103.000 euros) avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Alcooliques (19e), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité ANPAA 75, l'association AURORE (15e) et l' Association Ligne de Vie (14e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2012 DASES 57-G Subvention (10.200 euros) à l'association Le Fil d'Ariane France (93600 Aulnay-Sous-Bois).

M. Romain LEVY, rapporteur.

2012 DDEEES 95-G Nouvelles conventions pour deux projets coopératifs de Recherche et Développement déposés aux 11e et 12e appels à projets du Fonds Unique Interministériel.

2012 DDEEES 102-G Subvention (140.000 euros) avec avenant à la convention de partenariat 2010-2012 avec TELECOM ParisTech, au titre de l'incubateur TELECOM ParisTech Entrepreneurs.

2012 DDEEES 103-G Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité Cap Digital Paris Région et Medicen Paris Region, déposés lors du 13e appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) et du 7e appel à projets FEDER. Montant : 1.088.214 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DA 23-G Lancement, dans le cadre du groupement de commande, des marchés à bons de commande pour les prestations de sondages géotechniques et d'étude de pollution des sols, en 3 lots séparés.

2012 DA 24-G Lancement et signature de marchés à bons de commandes pour la vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs dans les établissements gérés par la DASCO, la DFPE, la DASES et la DEVE, en 4 lots séparés dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris.

2012 DA 25-G Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de mobilier scolaire nécessaire aux établissements scolaires du 1er degré, aux lycées municipaux, aux centres de loisirs de la DASCO (Ville de Paris), et aux services de la DASES (Département de Paris) en 5 lots.

2012 DAJ 11-G Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 5 juin 2012.

2012 DAJ 12-G Liste des marchés notifiés du 4 avril au 10 mai 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 2-G Subvention et avenant n° 3 à convention et nouvelle convention (170.500 euros) avec l'association Petite Enfance et Parentalité, la Maison Verte, gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents (15e).

2012 DFPE 15-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène corporelle pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, lancement et signatures des marchés à bons de commande correspondants.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DDEEES 18-G Subvention (26.300 euros) avec convention avec l'association MIRP ENTREPRISE (10e).

2012 DDEEES 19-G Avenants aux conventions du 26 octobre 2011 avec l'association France Energie Emploi et du 2 mai 2011 avec l'association Olga Spitzer.

2012 DDEEES 20-G Avenant aux conventions des 25 jullets et 15 février 2012 avec l'association ADIL Boutique de Gestion et du 16 décembre 2010 avec l'association Boutique de Gestion.

2012 DDEEES 21-G Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant.

2012 DDEEES 22-G Subvention (60.000 euros) avec convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant.

2012 DDEEES 61-G Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'aide aux employeurs de contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA-socle pour l'année 2012.

2012 DDEEES 76-G Subventions (1.321.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2012-2014 avec la Mission Locale de Paris (12e).

2012 DDEEES 93-G Convention entre le Département de Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris afin de fixer la participation financière annuelle du Département de Paris aux frais de standiste du Forum de l'Alternance.

2012 DDEEES 104-G Signature d'une convention avec l'association FONTAINE O LIVRES pour l'attribution d'une subvention. Montant 45.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012 DASES 198-G Participation, avenant n° 2 et nouvelle convention (20.000 euros) avec l'association Comité Actions Logement (18e).

2012 DASES 200-G Subvention (5.000 euros) à l'association la Bagagerie d'Antigel (15e).

2012 DASES 201-G Participation et convention (40.000 euros) avec la Fondation Abbé Pierre (19e) pour l'Espace Solidarité Habitat (20e).

2012 DASES 327-G Subvention et convention (66.000 euros) avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e), pour des travaux de rénovation des douches de l'ESI Halle Saint Didier (16e).

2012 DASES 331-G Participation et avenant à convention (73.000 euros) avec l'association France Terre d'asile pour son action de domiciliation de demandeurs d'asile à Paris.

2012 DASES 344-G Subvention et convention dans le cadre de la politique de la ville (8.000 euros) avec l'association Halage (18e) pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre d'un jardin solidaire.

2012 DASES 346-G Subvention (12.200 euros) dans le cadre de la politique de la ville, à trois associations pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation.

2012 DASES 353-G Subvention et convention (7.500 euros) avec l'association EMMAÛS Solidarité pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre du jardin solidaire du square Saint-Laurent (10e).

2012 DASES 354-G Subvention (4.000 euros) à l'Association Nationale le Refuge - Délégation de Paris - Ile-de-France.

2012 DASES 360-G Participation et avenant n°1 à convention (50.000 euros) avec l'association Charonne (11e) pour son action de coordination et d'intervention sociale de rue.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry

COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Mme Anne LE STRAT.

Excusée :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Absents :

M. Pierre CHARON, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Jean-Marie LE GUEN.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
9e	2e	1		EELVA	FOURNIER	CG	Vnr	-	Maintien du soutien de la Ville pour l'association UFISC et la Maison des réseaux artistiques et culturels	DAGOMA	Retiré	19/06/2012
Séance	2e	1bis	25			CG	Vnr				Adopté	19/06/2012
2e	2e	2	26	PS-RGA	BLOCHE	CG	Vnr	-	Conditions de déménagement du centre de distribution de la Poste 11e dans le 20e.	SAUTTER	Adopté	19/06/2012
1ère	2e	3	27	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Devenir du service postal à Paris	SAUTTER	Adopté (amendé)	19/06/2012
1ère	2e	4	28	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Mesures d'économie de l'association "les compagnons du voyage"	SAUTTER	Adopté (amendé)	19/06/2012
6e	6e	5		EELVA	CONTASSOT, GAREL, FOURNIER, BOUTAULT	CG	V	DASES 352 G	Distribution de fruits issus de l'agriculture biologique dans le cadre du programme "Paris Santé Nutrition"	LE GUEN	Retiré	19/06/2012
Séance	6e	5bis	29	Exécutif		CG	V	DASES 352 G		BROSSEL	Adopté	19/06/2012

Déposé en	Commission Séance	N° Définitif	n° Adopté	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
6e	6e	6		PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Accès aux soins à la clinique de Vinci (11e)	LE GUEN	Rejeté	19/06/2012
Séance	6e	6bis	30	Exécutif		CG	Vnr				Adopté	19/06/2012
1ère	6e	7		CI	SAINT-ETIENNE, DUBUS	CG	V	DASES 268G	Développement de l'offre d'épargne solidaire du Crédit municipal de Paris.	TROSTIANSKY	Rejeté	19/06/2012
8e	8e	8		UMPPA	DOUVIN	CG	V	SG 3 G	Réseau de transport public du Grand Paris	MANSAT	Rejeté	19/06/2012

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

N° de la séance	N° de l'ordre du jour	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		CI		UMPPA		UNANIMITE					
													CONTRE	ABST										
							CG		DF 40			Adopté												
							CG	Vnr	DF 50			Adopté												
Séance	2e	1bis	25				CG	Vnr				Adopté												
	2e	2	26	PS-RGA	BLOCHE		CG	Vnr	-	Conditions de démantèlement du centre de distribution de la Poste 11e dans le 20e.	SAUTTER	Adopté												
1ère	2e	3	27	PCF-PG	BROSSAT		CG	Vnr	-	Devenir du service postal à Paris	SAUTTER	Adopté (amendé)												
1ère	2e	4	28	PCF-PG	BROSSAT		CG	Vnr	-	Mesures d'économie de l'association "Les compagnons du voyage"	SAUTTER	Adopté (amendé)												X
1ère	6e						CG		DASES 342G			Adopté												X
1ère	6e						CG		DASES 352G			Adopté												X
Séance	6e	5bis	29	EXÉCUTIF			CG	V	DASES 352 G		BROSSEL	Adopté												X
6e	6e	6		PCF-PG	SIMONNET		CG	Vnr	-	Accès aux soins à la clinique de Vincennes (11e)	LE GUEN	Rejeté	X			X								X
Séance	6e	6bis	30	EXÉCUTIF			CG	Vnr				Adopté												X
1ère	6e	7		CI	SAINT-ETIENNE, DUBUS		CG	V	DASES 268G	Développement de l'offre d'épargne solidaire du Crédit municipal de Paris.	TROSTIANSKY	Rejeté	X		X		X							